



# ATHLETISME DE SAINT-PATHUS

SAISON 2011 / 2012

## ***REGLEMENT ET FONCTIONNEMENT DU CLUB.***

### **COMPOSITION DU BUREAU :**

**Président :** Claude BONNERAVE 06 87 06 05 79

**Vice Président :** Roger CAMBOULIN 06 85 05 72 92

**Vice Président :** Roger BRUILLON 06 16 94 18 52

**Trésorier :** Catherine DECAILLON 06 13 44 00 79

**Trésorier Adjointe :** Sylvie FLORANGE 06 32 38 15 17

**Secrétaire :** Patricia SCHMITT 06 28 08 65 00

**Secrétaire Adjoint :** Noé FLORANGE 06 77 79 63 79

### **LES JOURS ET HEURES D'ENTRAÎNEMENT SERONT :**

#### **LE MARDI :**

De 18 h 00 à 19 h 15 : Eveil Athlétique.

De 19 h 00 à 20 h 30 (uniquement en extérieur) : Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans. RDV au stade.

#### **LE JEUDI :**

De 19 h 00 à 20 h 30 (uniquement en extérieur) : Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans. RDV au stade.

#### **LE VENDREDI :**

De 18 h 00 à 19 h 15 : Poussins, Benjamins, Minimes.

- 1) A noter que les élèves de la catégorie **Eveil Athlétique** ne seront admis que le mardi et les **Poussins-Benjamins** le vendredi.
- 2) Les horaires d'entraînement pourront varier, en fonction du nombre d'adhérents par catégorie ou en cas d'absence d'un ou plusieurs entraîneurs.
- 3) En période de vacances scolaires, les entraînements n'auront pas lieu.
- 4) Les enfants seront acceptés à l'entraînement à partir de 6 ans (nés en 2005).
- 5) Chaque entraîneur sera libre d'exclure de son équipe, un ou plusieurs éléments, pour des raisons de discipline ou de non assiduité aux entraînements. Les téléphones portables, MP3 ou autres seront obligatoirement laissés au vestiaire pendant l'entraînement.
- 6) Le nombre d'enfants et d'adolescents acceptés dans notre section d'athlétisme, sera en fonction du nombre d'entraîneurs ; s'ils sont trop nombreux une liste d'attente sera établie avec priorité pour les licenciés de la saison 2010/2011.
- 7) **IMPERATIF** : les parents sont invités à s'assurer que l'entraîneur est physiquement présent, avant de laisser leurs enfants au **COMPLEXE SPORTIF RENE PLUVINAGE**. La section d'athlétisme de Saint-Pathus décline toute responsabilité, en cas d'absence imprévisible d'entraîneurs ou bien en cas de changements d'horaires ou de jours d'entraînements dus à des faits extérieurs au club. Les adhérents devront se prémunir d'une paire de chaussures de sport pour l'extérieur et d'une autre pour l'intérieur du complexe sportif.
- 8) Les adhérents seront informés des compétitions, par des convocations qui leurs seront remises lors des entraînements ou par message sur leur adresse email.
- 9) **TRES IMPORTANT** : Les responsables de l'athlétisme de Saint-Pathus étant dans l'impossibilité de transporter tous les compétiteurs en déplacement, nous demandons aux parents, de bien vouloir assurer les transports aller et retour de leur enfant.